

**CONSEIL D'ECOLE EXCEPTIONNEL**  
**27 MAI 2014**

Présents :

Mme Guichard : Maire

Melle Rivoiron :conseillère

Mme Imbert : conseillère

Mr Bachekour:conseiller

Parents élus Mme Chaumel

Mr Touron

Mme Belkhiri

Mme Pothier

Mme Pasquier

Excusée : Mme Vercherat

DDEN : Mr Di Rollo

ATSEM : Mme Bouchrit

Equipe enseignante : Mme Allain

Mme Cracco

Melle Etaix

Mme Vigaud

Périscolaire : Mme Rigaud

Mme Vigaud ouvre la séance en rappelant que ce conseil se réunit sous la demande des parents,qui souhaiteraient que les rythmes suivent l'amendement Hamon.

Mme Vigaud rappelle en début de conseil les modalités de vote et présente le projet initialement prévu et validé par le Directeur Académique :

Horaires : 8H30 - 11H 30 13H30 - 15H30

Mercredi : 8H30 – 11H50

La municipalité prend les enfants en charge de 15H35 à 16H35 pour les ateliers appelés TAPS .

Après les TAPS ,la garderie se met en place aux horaires habituels.

Mr Touron remercie pour l'organisation du conseil et présente la proposition retenue par les parents : ils souhaitent que les TAPS soient regroupés sur une après -midi . Cela éviterait le « saucissonage » des temps( scolaire,atelier,péri-scolaire) .Cette formule présente l'avantage d'optimiser les infrastructures locales.Et il est plus simple pour les associations de trouver des membres qui puissent se libérer une demi-journée.

Un sondage a été réalisé par les parents d'élèves :

**39 familles 55 ont rendu le questionnaire**

	Suffrages exprimés	Pourcentage suivant le nombre de familles de l'école (55)
28 familles favorables	72,00%	51,00%
11 familles préfèrent les TAPS 1h/ jour	28,00%	20,00%
16 familles n'ont pas donné de réponse		29,00%

A la question : Quel jour souhaiteriez vous voir libérer ?

Sur les 28 OUI 15 le vendredi  
5 peu importe  
5 autre jour

Nadine Vigaud souligne que l'an prochain il y aura à l'école 86 élèves, et que dans cette optique, le transport pourra entraîner des problèmes. (encadrement, coût etc).

La libération d'une demi – journée aussi pose le problème de la sieste des plus petits.

Mr Di Rollo (DDEN) donne lecture d'un document de l'ORTEJ (Observatoire des rythmes et des temps de vie des enfants et des jeunes)qui note

1. que la journée de 6H est trop longue
2. que plus la coupure du week end est longue,plus la reprise est difficile
3. que les petites vacances doivent comporter au minimum 2 semaines .
- 4.

Christine Cracco souligne que le précédent projet a été longuement réfléchi et que pour aménager le deuxième,il faudra le faire en urgence.

Mme Guichard avec son conseil municipal déplore le fait que le décret Hamon aille contre l'intérêt de l'enfant (allègement de la journée,répartition sur 5 matinées) Il faut centrer la discussion sur l'intérêt de l'enfant et respecter l'esprit de la loi initiale.

Par ailleurs, elle souligne que le contenu des TAPS sera identique sur 4 jours ou sur 1 seul.

Sophie Allain trouve légitime que les parents se questionnent grâce au décret,mais par respect pour le travail effectué par les enseignantes et la mairie , propose que le dispositif longuement mis au point soit essayé une année.

Mme Chaumel souligne qu'elle n'est pas contre le projet initial,mais qu'elle déplore son manque de souplesse qui impose l'inscription sur une période.

Mme Vigaud propose que l'on passe au vote et pose comme question: **Est ce que l'on maintient le projet initial (TAPS: 1 fois par jour)?**

**Résultats : Pour 7**

**Contre:3**

**Abstention:1**

Le projet initial est donc adopté. La séance est levée.